L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 12 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

UN forgeron désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser rue Conti, 12. 4 fév—8f

A VENDRE

A VENDRE—Epicerie et buvette, deuxième district. S'adresser à Smith, Bros. & Cie., 102 rue Poydras. 11 fév—1sem

EPICERIE et buvette à vendre pour cause de changement d'affaires. S'adresser encoignure Girod et Bagatelle, 3me district. 9fév—3f

GROCERIE et barre à vendre à cause de départ. S'adresser 143 rue Urquhart. 8 fév—7f

A VENDRE—De belles vaches créoles, bonnes laitières, avec de jeunes veaux. S'adresser à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas. 8 fév—7

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary A. Bouny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,776.—Division D.—Attendu que Pierre Godefroy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bouny, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Sel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,114—Division A—Attendu que Mme Christopher F. Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Sel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9,13,18

Succession de Mary Rush Dowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,8,12

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,116—Division A—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,346—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Michael Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 445—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Eliza Lyons, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 17,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Ann Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 fév—6,11,15

Succession de Paul St-Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,078—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul St Pierre, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

Succession d'Edward Hays et de Bridget Hays, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,816—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Isabella Hays, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9 13

Succession de John Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,094—Division A.—Attendu que Mlle Eliza Ann Page a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Page, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 9 13

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Frank Pavan vs Joseph Mounce

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8796—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville le SAMEDI 19 février 1887, à 11 heures A. M.
Un cheval noir.
Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
ALFRED BARNES
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 fév—8 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co et T. J. Carver et R O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T J. Carver et R. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower administrateur, etc versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite, ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante-sept pieds dix pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit îlet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 3 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév 1 9 15 23 26

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, No 19,888—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. J. Kramer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers—No 20,136.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier,
10 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20 099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables.
Nouvelle Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers — No 20,069—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Wynne Rogers Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 19,939—Division E—Jacob Burger vs ses créanciers — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Felix H. Rodinau, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considérations l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
28 jan—3f en 30j

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885 d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et Times Democrat journaux publiés à la Nouvelle Orléans conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre vingt dix mille piastres	190,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres	290,000 00
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre vingt-dix mille piastres	290,000 00
Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886	
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886 deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37cts	273,579 37
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres	290,000 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante trois mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts	563,579 37
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre vingt quatorze mille neuf cent quarante neuf piastres, 62 cents	94,949 62
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts	468,629 75
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts	10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis à savoir:

A James Buckley, adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres	750 00
En paiement de fournitures de bureau livrés aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts	2,555 13
Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts	94,158 89
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts	97,464 02

{ L S } En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

INSTITUTION OURTC.
Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourte, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans aucun extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]

ASSURANCES.

Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 53	
Sur risques de mer	2,442 74	$109,685 03
Ajoutez: primes non acquises de 1885		$2,267 06
		$141,952 08
A déduire: Primes remboursées, cancelées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	35,187 11
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,742 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104, RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96	
Sur les risques maritimes	10,987 55	
Sur les risques de rivières	10,340 68	
Primes totales	$236,032 19	
Moins primes non échues	65,650 00	
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170 382 19
PERTES PAYÉES:		
Sur les risques d'incendie	$88,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 54
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.
Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:
D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Jos A. Shakspeare, Jno B. Lallande, M. W. Smith, Paul Fourchy, W. H. Bofinger, D. Fatjo, Paul Capdevielle, Alden McLellan.

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaique, Windsor
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Corniches, Flèches
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

Athénée louisianais.
Concours littéraire de 1886.
PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.
Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.
Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.
Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.
Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.
Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.
La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.
Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.
Pour les femmes:
NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.
Pour les hommes:
LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire.
Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000	$150,000
1 .. de 50,000	50,000
1 Lot de 20,000	20,000
2 Lots de 10,000	20,000
4 Lots de 5,000	20,000
20 Lots de 1,000	20,000
50 Lots de 500	25,000
100 Lots de 300	30,000
200 Lots de 200	40,000
500 Lots de 100	50,000
LOTS D'APPROXIMATION:	
100 Lots d'approximation $300	$30,000
100 .. 200	20,000
100 .. 100	10,000
1000 .. 50	50,000
2,179 Lots s'élevant à	$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros qui lui seront favorables. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Boeufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Boeufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 8 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 8 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt-six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit îlet ci dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de fa e à la rue Lyon; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix huit inclusivement dans l'îlet borné par les rues Florida Landing ou Julie Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Le lot qui forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquise de Washington E. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt un, vingt deux et vingt trois (12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23), dans l'îlet trente trois, compris entre les rues Frank, Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles et le lot numéro vingt trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquise de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie par deux actes de ventes séparés, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 20 août 1879 et l'autre le 17 mars 1881.

Saisi dans l'affaire et dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû à savoir Quatre mille deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement et 5 p.c. pour honoraires d'avocat sur le montant principal et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a comptant
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Nevile Revière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10 043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845, et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J Jonau, F. H. Jonau et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Mackey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'îlet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadis et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.

Benjamin S. Story vs James Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M. de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc., le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces, etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désignée par le numéro soixante treize sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 29 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre vingt douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel, notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright veuve de Abraham Levi et autres

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 19 774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar voyer sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Felix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces et six (106) sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne séparant ledit terrain No quatorze.

Aussi, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13 et mesurant du côté de la rue Carondelet et s'étendant sur la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi successivement de la Ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 21 février 1877, et à la mort du dit Abraham Levi, la même fut revêtue de la possession par sa veuve Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero jr. notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars 1879, la dite Marie Ann Levi a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE SYNDIC.
Joseph Pinta, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,556—En vertu d'un ordre de vente daté du 31 janvier 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta étant un sixième d'intérêt indivis dans

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—1 8 15 23 mars 1 5

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.
Résidence élégante et centrale
Dans le Deuxième District,
Sur une de ses plus Charmantes Avenues
A un long Crédit

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Remparts côté nord, coin est entre St Philippe et Ursulines, dans une des plus charmantes avenue. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et round tout le confort à la société, ayant corridor en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison, ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water works, une grande cour pavée, basse-cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Joséphine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine, et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq-sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final; les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

Deux maisons à double corps de logis dans le Deuxième District.

No 223 rue St. Philippe et No 295 rue Ste. Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI 5 mars 1887, à 12 heures A. M., à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Villeré, Ursulines et Robertson, mesurant, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 10 février 1887, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 95 pieds et 11 pouces. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages, contenant de chaque côté deux chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, cuisine ayant deux chambres de chaque côté, hydrant et lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Robertson, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste Anne sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie derrière, une cuisine à deux étages, ayant de chaque côté 1 chambre au rez-de-chaussée et une autre à l'étage supérieur; hydrant et lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 19 26 mars 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A douze mois de crédit.
Propriété de valeur dans le Deuxième District.
Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Hails.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887, je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 11 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages connue par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée une jolie véranda en fer sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles des assurances etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Préot notaire.
30 jan—30—fév 5 12 19

PAR W. I. HODGSON,

ANNONCE JUDICIAIRE.

"MASTER'S SALE."
Cour de Circuit des Etats-Unis District Est de la Louisiane.
VENTE IMPORTANTE

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue **Mme Myra Clark Gaines.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt îlets et parties d'îlets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St John, subdivisées en 282 terrains sur la rue **Broad et les Bayou St-Jean** ou près de là, tous à proximité des **chemins de fer urbains**, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages soit comme spéculation et bien adaptés pour jardinage ou vacherie

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, le 1d juin 1884 dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph veuve de feu Wm M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines. No 10,209 et de C. T. Raoul administrateur de la succession de Mme Louise Hubert femme de feu E. Warren Moise No 10,206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour vendra à l'encan par l'entremise de W I Hodgson encanteur le Samedi 12 mars 1887 à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, aux dernier et plus haut enchérisseur la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines acquise par elle et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir.

Propriétés dans le deuxième district.

1. Neuf terrains dans l'îlet No 336 bornés par les rues Broad, Toulouse, Dupré et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14 tous inclusivement ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Tout l'îlet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3° Tout l'îlet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains.
4° Tout l'îlet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St-Pierre subdivisé en 20 terrains.
5° Tout l'îlet No 418 borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.
6° Vingt deux des vingt-cinq terrains de l'îlet No 427, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.
7° Tout l'îlet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 20 terrains.
8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne, dans l'îlet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.
9° Sept terrains dans l'îlet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.
10° Tout l'îlet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisés en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.
11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'îlet No 355, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue White.
12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'îlet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St Pierre et Orléans.
13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'îlet No 405, bornés (Plan Bergerol) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste Anne et Orléans.
4° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'îlet No 414, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.
15° Deux terrains Nos 19 et 20, de l'îlet No 379, borné par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington

Dans le Troisième District.

16° Tout l'îlet irrégulier No 2326 borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.
17° Tout l'îlet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.
18° Dix-huit terrains dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
19° Tout l'îlet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine
2° La moitié de l'îlet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisé, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si le vendeur le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.

La propriété ci dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de desséchement incluant celles de l'année 1886.

Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes spécial à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN.
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

BASILE BARÈS,
84 Rue Royale, N. O.
Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.
Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord
8 nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain de valeur rue Rousseau.

Succession de Daniel O. Regan.

No 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887, il sera vendu.

Un terrain rue Rousseau dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19,

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets à savoir: Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Chas. Tolle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal.

entre Camp et St Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée

Dossier No 17 644.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 26 février 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A" en date du 22 janvier 1887 dossier No 17 644 pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen veuve de feu Nathen. D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan il sera vendu—

Le Mutual National Bank No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal entre Camp et St Charles [illegible] dans le premier district de cette ville étant une bâtisse en briques d'une construction moderne [illegible]

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur [illegible]

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank [illegible]

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, [illegible] compter sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25.30—fév 6 13 20 26

PROPRIETE DE VALEUR.
Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un îlet de la gare du Orleans R. R., deux îlets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passant devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies.

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies, tous d'âge pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Pontchartrain dans l'îlet No 1559 borné par les rues Grande Route St-Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White) désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis tout en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, tout en ardoises contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits, etc

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et îlet que la propriété décrite ci dessus et contigus au lot No 10 lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et îlet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre, ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie" des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et îlet (anciennement connu comme l'îlet No 32, sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie") désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White, sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds, et connus comme "La Corderie" ou "old Rope Walk".

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus étant dans l'îlet original No 15, maintenant le No 1528, bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White, sur des profondeurs variant d'à peu près 178 à 215 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un îlet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux îlets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Bayhi, couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc. et bien cultivées, de premier ordre, connue "Jardin et ferme" et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév 6 13 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Otto F. Zrieda vs. ses créanciers—No 19 899, Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zrieda soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. N. Butler, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey

No 20 008.—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 12 mars 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues North Peters, ci devant Levée, Espagne, Decatur, ci devant Victoire, et Mandeville étant le plus près de la rue Espagne de deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis, par acte passé par N. Soule, ci devant notaire public, le 22 décembre 1859.

Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.

Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

35 magnifiques vaches laitières toutes avec de jeunes veaux

PAR JAS P GUINAULT encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 février 1887 il sera vendu, à 11 heures du matin au Bayou St-Jean, en face du pont, à l'écurie de M. Jno Puissegur.

35 magnifiques vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux.
Conditions—Jusqu'à $50 et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
6 fév—6 9 10 11 12

Succession de M. et Mme Manuel Llorens

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci-devant Bagatelle et Kerlerec mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
23 jan—23 29—5 12 19 26 fév

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Claire Leblondeet als vs. Peter Montfort et al.

No 19,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Bienville mesurant 57 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connu par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets hypothécaires signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons, s'il est nécessaire, portant un intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 19 26—mars 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.

No. 19,468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Milan, Marengo, Magasins et Constance. Le terrain est composé de deux lots Nos 4 et 5 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.
18jan—18 19 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dudenhefer to Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19,042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci dessous, à savoir:

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'îlet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.

Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'îlet No et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette, dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
18janv—18 29—5,12,19fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Carré d'îlet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.

No 638—Vingt sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir:

Un carré d'îlet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Berlin, Calisee, Valmont et Léontine, désigné comme le carré No 308, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds, 10 pouces de façade sur chacune des rues Léontine et Valmont, sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Plaquemine et Perrier.

Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louis Gardon

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 février 1887, à midi à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18,295, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Un billet à ordre pour $300 tiré par Helene Ratliff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.
Une réclamation contre F. Le Cler pour $300.
Conditions—Comptant.
1erfév—1 6 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19 819—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que E. McCloskey Esq. notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12janv—3f

L'Abeille de la
Bureaux : No 7
NOUVELLE
SAMEDI, 12

VAPE

COMPAGNIE

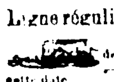

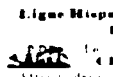

MANDEVILLE
NEW C

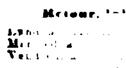

CHEMINS
LOUISVILLE,
TEXAS
MISSISSIPPI

Dr. B.
Médecin et

FEUI
L'ÉCA
GEORG